

N°2026-323

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OUVERTURE D'UN DÉBIT
TEMPORAIRE DE BOISSONS DE 3^{ème} catégorie**

Monsieur le Maire,

Je soussigné, PONCET Stéphane, président de l'association Avenir Melesse Pétanque, ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'établir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à l'occasion de la manifestation suivante :

Manifestation : compétition OPEN départemental

Lieu du débit de boissons : Terrain de boules, La Janaie

Date : Le jeudi 17 septembre 2026 de 13h30 à 20h00.

Melesse, le 9 septembre 2026.
(Signature) 

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Ville de MELESSE ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2212-2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4 ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet du 30 juin 2011 portant réglementation de la police générale des débits de boissons en Ile-et-Vilaine ;

Vu la demande ci-dessus ;

Monsieur PONCET Stéphane, président de l'association Avenir Melesse Pétanque **est autorisé(e) à vendre des boissons de 3^{ème} catégorie à l'occasion de la manifestation suivante :**

Manifestation : Compétition OPEN départemental

Lieu du débit de boissons : Terrain de boules, la Janaie

Date : Le jeudi 17 septembre 2026.

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Melesse, le 03 septembre 2026.

Le Maire,
Yves FÉREY

